



CONSEIL MUNICIPAL
7 FÉVRIER 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-13

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 février à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 1 février 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, M. François DUSSAUBAT, Mme Patricia FOURQUET, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Théâtre de l'Archipel - Désignation des personnes qualifiées pour la Ville de Perpignan au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle

M. Jean-Luc ANTONIAZZI expose :

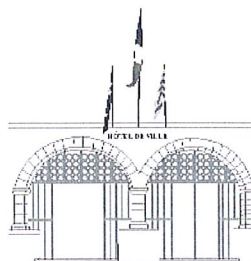
Mes chers collègues,

Le Théâtre de l'Archipel est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) créé entre la Ville de Perpignan, l'Etat, la Région Occitanie et la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Considérant l'article 7 des statuts de l'EPCC Théâtre de l'Archipel portant composition du conseil d'administration et fixant à 7 les membres représentants de la Ville et à 3 les personnalités qualifiées,

Considérant que les représentants de la Ville sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire pour la durée du mandat municipal,

Considérant que les personnalités qualifiées sont désignées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire pour une durée 3 ans renouvelable à compter de leur désignation.



Il convient de renouveler les 3 personnalités qualifiées.

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le mode de scrutin secret,

Ouï cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le renouvellement de:
 - M. Maurice HALIMI
 - Mme Hélène DELFAUD
- De désigner sur proposition du Maire :
 - M. Jean-Luc DOOMS

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

39 POUR

4 ABSTENTION(S) : M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 2024 02 07- 183952-0E-1-1

Accusé reçu le : **19 FEV. 2024**

Affiché le : **19 FEV. 2024**

M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

